



Original : anglais

N° : ICC-01/11-01/11

Date : 4 juillet 2011

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

**Composée comme suit : Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge président
Mme la juge Sylvia Steiner
M. le juge Cuno Tarfusser**

SITUATION EN JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

AFFAIRE

***LE PROCUREUR C. MUAMMAR MOHAMMED ABU MINYAR QADHAFI,
SAIF AL-ISLAM QADHAFI et ABDULLAH AL-SENUSSI***

Public

**Demande d'arrestation et de remise de
Muammar Mohammed Abu Minyar QADHAFI, Saif Al-Islam QADHAFI et
Abdullah AL-SENUSSI adressée à l'ensemble des États parties au Statut de Rome**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le greffier adjoint

M. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils

La Section d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale (« la Cour »),

ATTENDU que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution S/RES/1970 du 26 février 2011, a saisi le Procureur de la Cour de la situation en Jamahiriya arabe libyenne (« la Libye ») depuis le 15 février 2011,

VU la requête que le Procureur a déposée le 16 mai 2011 en vertu de l'article 58 du Statut de Rome (« le Statut ») concernant Muammar Mohammed Abu Minyar QADHAFI, Saif Al-Islam QADHAFI et Abdullah AL-SENUSSI¹,

VU la Décision relative à la requête déposée par le Procureur en vertu de l'article 58 du Statut concernant Muammar Mohammed Abu Minyar QADHAFI, Saif Al-Islam QADHAFI et Abdullah AL-SENUSSI, rendue le 27 juin 2011 par la Chambre préliminaire I²,

VU les trois mandats d'arrêt délivrés par la Chambre préliminaire I, le 27 juin 2011, à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar QADHAFI, Saif Al-Islam QADHAFI et Abdullah AL-SENUSSI³,

VU les articles 57 à 60, 87, 89, 91 et 97 du Statut, les règles 117, 176, 184, 187 et 196 du Règlement de procédure et de preuve (« le Règlement ») et les normes 31 et 111 du Règlement de la Cour,

ATTENDU que la Chambre a ordonné au Greffe de préparer et de transmettre à tous les États parties au Statut une demande de coopération sollicitant l'arrestation et la

¹ ICC-01/11-4-Red.

² ICC-01/11-12-tFRA.

³ ICC-01/11-01/11-2-tFRA ; ICC-01/11-01/11-3-tFRA ; ICC-01/11-01/11-4-tFRA.

remise de Muammar Mohammed Abu Minyar QADHAFI, Saif Al-Islam QADHAFI et Abdullah AL-SENUSSI et contenant les renseignements et les pièces exigés aux articles 89-1 et 91 du Statut ainsi qu'à la règle 187 du Règlement,

DEMANDE à tous les États parties au Statut d'arrêter et de remettre à la Cour les personnes suivantes :

<p>Nom : Qadhafi Prénom(s) : Muammar Mohammed Abu Minyar Autres translittérations du nom : Kadhafi, Kaddafi ou Khadaffi Date de naissance : 1942 Lieu de naissance : Près de Syrte (Libye) Nationalité : Libyenne Fonctions : Commandant des forces armées de la Jamahiriya arabe libyenne, portant le titre de Guide de la Révolution et, en cette qualité, exerçant les fonctions de chef de l'État libyen Lieu où se trouve probablement l'intéressé : Libye Signalement : Voir photographie jointe</p>
--

<p>Nom : Qadhafi Pénom(s) : Saif Al-Islam Autres translittérations du nom : Kadhafi, Kaddafi ou Khadaffi Date de naissance : 25 juin 1972 Lieu de naissance : Tripoli (Libye) Nationalité : Libyenne Fonctions : Président honoraire de la GADDAFI International Charity and Development Foundation, premier ministre de facto de la Libye Lieu où se trouve probablement l'intéressé : Libye Signalement : Voir photographie jointe</p>
--

Nom : Al-Senussi
Prénom(s) : Abdullah
Autres translittérations du nom et du prénom : Néant
Date de naissance : 1949
Lieu de naissance : Soudan
Nationalité : Libyenne
Fonctions : Colonel dans les forces armées libyennes et actuellement chef des services de renseignement militaire, précédemment dénommés Organisme de sécurité de la Jamahiriya
Lieu où se trouve probablement l'intéressé : Libye
Signalement : Voir photographie jointe

DEMANDE à tous les États parties au Statut de se conformer aux procédures prévues aux articles 59, 89-2 et 89-4 du Statut, ainsi qu'à la règle 117 du Règlement,

DEMANDE à tous les États parties au Statut d'informer la Cour de toute demande visée aux articles 59-3 et 89-2 du Statut,

DEMANDE à tous les États parties au Statut d'informer la Cour, en application de l'article 97 du Statut, de toute difficulté qui pourrait gêner ou empêcher l'exécution de la présente demande,

DEMANDE à tous les États parties au Statut, lorsque les personnes recherchées par la Cour peuvent lui être remises, d'en informer le Greffe, comme prévu à la règle 184 du Règlement,

JOINT à la présente demande, conformément aux articles 87-2 et 91-2 du Statut, ainsi qu'à la règle 187-1 du Règlement, les documents suivants :

- copies des versions originales des mandats d'arrêt ;
- copies des mandats d'arrêt dans une langue choisie par l'État au moment de la ratification du Statut et dans une langue que les personnes faisant l'objet des mandats d'arrêt comprennent et parlent parfaitement ;
- copie des dispositions pertinentes du Statut dans une langue que les personnes faisant l'objet des mandats d'arrêt comprennent et parlent parfaitement.

/signé/

Silvana Arbia, Greffier

Fait le 4 juillet 2011

À La Haye (Pays-Bas)